

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

04.09.95

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR CLAUDE DELVAUX
COORDONNATEUR DU CONS. DE LA COORDINATION
DE L'ENS. DE PROMOTION SOCIALE DE LA C.F.
BUREAU 700 - 7EME ETAGE
RUE DE LA SCIENCE, 43
1040 BRUXELLES

Ref.: ~~X.D.~~ / 6323004 / Dossier pédagogique 50755

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : LANGUE DES SIGNES GRAMMAIRE UF2
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 843302U11E1

Etablissement : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
BLEGNY
RUE JULIEN GHUYSEN
4670 TREMBLEUR

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

COMMUNAUTE FRANCAISE**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1****DOCUMENT 8BIS**
FORMATION**DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE**

1. La présente proposition émane

2. Intitulé de l'unité de formation :

6.323.004
I.E.P.S.C.F.
rue J. Gleyser
4670 Blegny

Code : 84 33 02 V11 E1

LANGUE DES SIGNES. GRAMMAIRE. UF 2

3. Finalités de l'unité de formation reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises reprises à l'annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation : **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION**

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
reprises en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales reprises en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris à l'annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation.

HORAIRE MINIMUM**1. Dénomination des cours**

	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes: grammaire	C.G.	A	32

2. Part d'autonomie

P 8

Total des périodes**40**

NB : 1 période comporte 50 minutes.

11. Date de la proposition :

Transmis le

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

*Néant*Date: *10/07/95*

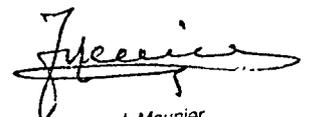
Signature:


J. LISON
INSPECTRICE13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision:

Date: **28 AOUT 1995**

Signature:


J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1.

<p style="text-align: center;">LANGUE DES SIGNES GRAMMAIRE. UF2.</p>

FINALITES

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle;

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

Permettre l'acquisition et l'utilisation de capacités de base en communication signée, et plus particulièrement pour renforcer ou affiner les compétences en grammaire de la langue des signes, dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extra-scolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans le cadre de situations simples de la vie quotidienne.

Annexe 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Est admise toute personne désireuse de développer une meilleure communication avec les personnes sourdes et possédant les compétences décrites au dossier pédagogique
" Langue des signes.Grammaire.UF1 "

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. " Langue des signes. Grammaire.UF1."

Annexe 3.

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

On ne dépassera pas 15 élèves par groupe.

Annexe 4.

PROGRAMME :	Langue des signes. Grammaire. U.F. 2.
--------------------	---

L'apprenant sera capable de maîtriser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires.

A. Localisation par le signe (place dans l'espace)

1) Ordre de présentation des signes :

- * Règles de construction des phrases : places dans la phrase des
 - sujets
 - verbes
 - compléments.

2) Localisation par l'action :

- * Changements de situation dans l'espace résultant de l'action.

B. La syntaxe

1) Rôles

2) Verbes variables et invariables

- ##### 3) Expression faciale :
- Signification du concept
 - Signification de la phrase

4) Adverbes.

Annexe 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin de formation, l'étudiant fera la preuve qu'il est capable de maîtriser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires, en rapport avec le programme précisé à l'annexe 4 .

Il sera capable de :

- montrer qu'il connaît et a intégré les bases élémentaires de contact du langage des signes;
- comprendre des signeurs différents;
- utiliser la communication signée dans une expression correcte et signifiante pour le receveur.

La maîtrise acquise par l'étudiant sera évaluée au cours d'une épreuve portant sur :

- la perception;*
- la production;*
- la capacité à communiquer.*

Cette évaluation se fera par les professeurs et/ou experts chargés des cours.

Annexe 6.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Enseignant(s) et / ou expert(s). Lorsqu'il s'agit d'experts, ils sont choisis pour leur compétence en grammaire de la langue des signes par le comité de suivi.

Communauté Française

Conseil Pédagogique
Groupe Enseignement de Promotion Sociale

Secrétariat : 43 rue de la Science
1040 BRUXELLES
☎ 02/238.87.41

Bruxelles, le

21-06-95

Monsieur l'Administrateur général,

Objet : Programmation .

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joints 4 exemplaires du dossier pédagogique

- de la Section
- X • de l'unité de formation

..... Langue des signes - Grammaire UFL

Code :

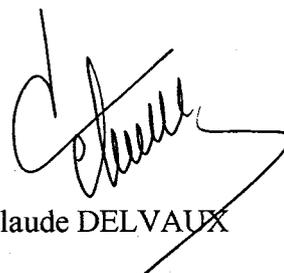
dont la programmation est souhaitée par l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française

Blegny

N° de Matricule : 6. 323.004

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur
Général, à l'expression de mes sentiments dévoués .

Le Coordonnateur



Claude DELVAUX